

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 26 août 2004

Messagerie

Projet de loi ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 600 000 F à la Fondation Clair Bois en faveur des enfants et jeunes adultes infirmes moteurs cérébraux

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit global fixe de 600 000 F est ouvert au Conseil d'Etat au titre de subvention cantonale d'investissement pour la Fondation Clair Bois en faveur des enfants et jeunes adultes infirmes moteurs cérébraux.

Art. 2 Budget d'investissement

Ce crédit est inscrit au budget d'investissement dès 2004 sous la rubrique 84.11.00.565.08.

Art. 3 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 But

Cette subvention doit permettre les transformations indispensables de Clair Bois-Pinchat afin d'accueillir et d'assurer un encadrement adéquat pour les personnes supplémentaires qui bénéficieront des prestations de Clair Bois-Pinchat.

Art. 6 Durée

La disponibilité du crédit s'éteint à fin 2005.

Art. 7 Aliénation du bien

En cas d'aliénation du bien avant l'amortissement complet de celui-ci, le montant correspondant à la valeur résiduelle non encore amortie est à rétrocéder à l'Etat.

Art. 8 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Généralités

1.1. Besoin

Le Foyer de Clair Bois-Pinchat a été ouvert en 1986 pour l'accueil de 24 personnes polyhandicapées adultes. Dès 1992, le besoin d'accroître la capacité d'accueil de ce Foyer est devenu une priorité pour la Fondation Clair Bois et s'est concrétisée par la réalisation d'une extension, inaugurée en avril 2000, qui a augmenté la capacité d'accueil du home de Clair Bois-Pinchat à 44 places.

Ce Foyer doit faire face, chaque année, à l'arrivée de 2 à 3 nouveaux pensionnaires atteignant l'âge adulte. En parallèle, le vieillissement de la population handicapée – bienvenue – fait en sorte que très peu de places sont libérées. Aujourd'hui, 47 résidents sont déjà hébergés à Clair Bois-Pinchat et il faudra augmenter la capacité d'accueil à 51 places, dans le respect de la planification cantonale 2001-2003.

Le Foyer n'ayant pas la possibilité de s'agrandir sur la parcelle actuelle, la solution choisie a été de procéder à une réorganisation des surfaces disponibles et des activités qui s'y déroulent.

2. Conception générale

Clair Bois-Pinchat se veut avant tout un lieu de vie, où l'on se sent chez soi, le plus proche possible du cadre de vie de toute personne non handicapée.

Il assure les besoins vitaux de chacun : alimentation, soins, sécurité, ainsi que des occasions multiples de vie socioculturelle riche et dynamique, et un travail.

Une place importante est laissée à l'intégration, soit la capacité de vivre comme tout le monde, avec tout le monde, à l'intérieur comme à l'extérieur de la maison.

Les activités du foyer reposent sur les structures suivantes :

2.1. Le Home

Le foyer de Clair Bois-Pinchat accueille en internat des jeunes adultes présentant un handicap physique important et un haut degré de dépendance, souvent associés à d'autres handicaps : mental, relationnel, sensoriel.

Des équipes éducatives et thérapeutiques bien formées, un encadrement médical solide cherchent à atteindre, en collaboration étroite avec les familles, le plus grand épanouissement possible pour chaque pensionnaire, quelle que soit la gravité de ses handicaps.

L'institution compte 44 places d'internat, dont 38 sont réparties dans les 6 appartements du Foyer. L'appartement satellite de Clair Bois 2000, destiné à des résidents pouvant bénéficier d'un mode de vie davantage centré sur l'intégration, offre 4 places supplémentaires. De plus, 2 places d'internat permettent d'assurer des hébergements occasionnels ou réguliers (1 à 2 nuits par semaine) pour les familles des personnes handicapées vivant à domicile, qui en ont besoin.

2.2. Le centre de jour et ses ateliers

Le centre de jour, avec une capacité d'accueil de 12 places, permet de répondre à la demande des personnes handicapées et des familles qui ne souhaitent pas un placement en internat. Avec ses activités thérapeutiques, de formation et de travail artisanal ou administratif, d'éveil et d'expression, il constitue également le lieu d'occupation pour les résidents du home.

2.3. Les ateliers d'occupation

30 places d'atelier d'occupation sont mises à disposition de personnes au bénéfice de l'AI et désirant reprendre ou avoir une activité professionnelle partielle, adaptée à leur handicap. Elles trouvent dans les différents services de l'institution (lingerie, entretien, tea-room, pâtisserie et restaurant) un poste de travail personnalisé.

2.4. Les services généraux

Une structure administrative, médicale, sociale, thérapeutique et hôtelière assure les tâches de coordination, de support, de maintenance, de soins et d'animation générale de l'ensemble.

3. L'emplacement

Du point de vue architectural, Clair Bois-Pinchat est une structure modulaire, conçue pour pouvoir modifier l'organisation des espaces avec des investissements limités. Les surfaces affectées à chaque activité sont généreuses, ce qui permet de créer des chambres supplémentaires dans le respect des normes du programme-cadre des locaux défini par l'Office fédéral des assurances sociales (ci-après : OFAS).

Par ailleurs, des services ouverts sur une clientèle extérieure ont été surestimés. Le Foyer compte une cafétéria et un tea-room, deux structures indépendantes qui se concurrencent.

Le regroupement des activités de restauration permettra de rationaliser leur fonctionnement et de libérer des surfaces utilisables pour l'agrandissement du home.

4. Le projet de transformation par ordre chronologique

4.1. Réaménagement de l'espace cafétéria-restaurant

Les activités de la cafétéria, du tea-room et de la pâtisserie seront regroupées dans l'espace constitué par la cafétéria actuelle et la réception du foyer.

Le fonctionnement de la cafétéria, actuellement en self-service, sera modifié pour un service à table. Pour cela, l'office actuel sera agrandi et réaménagé afin de créer une cuisine de finition. La cuisine centrale sera ainsi entièrement dévolue aux activités de production alimentaire pour le home et le restaurant.

Une nouvelle réception sera déplacée et créée dans des locaux administratifs. Ces changements, tout en rationalisant le fonctionnement du secteur restauration, permettront de sauvegarder les places de travail de ces ateliers d'occupation.

4.2. Regroupement du centre de jour et de ses activités d'occupation

L'ensemble des activités d'occupation (classe, micro-édition, atelier artistique) et les lieux d'accueil du centre de jour seront regroupés au rez-de-chaussée inférieur, notamment dans les locaux laissés libres par le tea-room et la pâtisserie. Les surfaces du rez inférieur seront redistribuées afin de redéfinir des lieux d'activité, des lieux de vie de jour, ainsi que des lieux pour les activités d'ergothérapie.

4.3. Création de 7 places d'internat supplémentaires

Le déménagement du centre de jour laissera libre un appartement au rez supérieur. Cet appartement dispose déjà de 2 chambres pouvant accueillir des personnes handicapées, ainsi que de toute l'infrastructure nécessaire. La capacité d'accueil de ce nouvel appartement sera portée à 7 places d'internat.

Une chambre supplémentaire sera créée dans l'appartement contigu en créant une séparation dans la très vaste pièce commune.

De même, l'appartement Clair Bois 2000 dispose de 5 chambres, mais seulement 4 ont été aménagées et incluses dans la planification. La cinquième chambre sera donc aménagée pour que cette structure puisse accueillir 5 résidents.

4.4. Amélioration de la cuisine centrale

Des améliorations seront apportées à la cuisine centrale afin que, sans agrandissement des surfaces, elle puisse répondre aux besoins de toutes les personnes accueillies et dans le respect des règles d'hygiène en vigueur.

Mise en service en septembre 1986, cette cuisine n'a subi depuis, pour toute transformation, que l'adjonction d'une chambre de congélation. Aujourd'hui, les contraintes posées par l'ordonnance sur les denrées alimentaires quant au respect de la chaîne du froid, ainsi que l'augmentation du volume d'activité, nous obligent à envisager des améliorations de son équipement. Par ailleurs, cette cuisine est équipée d'un faux plafond en bois qui doit être supprimé pour respecter les normes d'hygiène en vigueur.

5. Le financement

5.1. Estimation des coûts

| | |
|---|--------------------|
| Réaménagement de l'espace café-restaurant | 540 000 F |
| Déplacement des ateliers et de l'externat | 200 000 F |
| Création d'un nouvel appartement d'internat | 60 000 F |
| Amélioration dans la cuisine centrale | 100 000 F |
| Mobilier supplémentaire | 200 000 F |
| Coût total approximatif | 1 100 000 F |

5.2. *Financement*

Le financement sera assuré par les apports suivants :

| | |
|---|-------------|
| Subvention de l'OFAS (estimation) | 200 000 F |
| Subvention du Canton de Genève | 600 000 F |
| Fonds privés de Clair Bois (grâce aux manifestations organisées ainsi qu'à une recherche de fonds active) | 300 000 F |
| <hr/> | <hr/> |
| Financement | 1 100 000 F |

5.3. *Le budget d'exploitation*

Le budget d'exploitation de la première année est prévu dans le projet de budget 2004 de l'Etat de Genève.

A cet égard, le budget 2004 a été calculé en prévoyant l'admission de 4 nouveaux résidents. La fin des travaux étant prévue pour le premier semestre 2004.

La création de 7 nouvelles places ne permettra que l'accueil de 4 nouveaux résidents, les 3 autres résidents se trouvant déjà dans le foyer de Pinchat, dans des chambres occupées par deux personnes, ce qui est contraire aux normes de l'OFAS pour l'hébergement à long terme de personnes handicapées adultes.

L'accueil anticipé de 3 personnes polyhandicapées dans des chambres à deux lits a nécessité l'engagement de trois personnes supplémentaires (1 poste d'éducateur, 1 poste d'infirmière et 1 poste d'aide-soignante). Le complément de subvention d'exploitation obtenu pour 2003 permet de faire face à ces dépenses.

L'accueil supplémentaire de 4 personnes handicapées en provenance de l'Ecole et foyer de Clair Bois-Lancy en 2004 nécessitera l'engagement de trois postes supplémentaires (1 poste d'éducateur et 2 postes d'aides-soignantes).

C'est donc au total un complément de subvention d'exploitation de 298 000 F qui est nécessaire dès 2004, d'une part pour assurer un encadrement adéquat pour les 4 personnes qui bénéficieront des prestations de Clair Bois-Pinchat.

Les autres charges liées à l'exploitation du foyer de même que les frais inhérents au bâtiment restent stables.

En ce qui concerne les produits d'exploitation (subvention de l'OFAS, contribution des parents ou des répondants légaux) ces produits ont été revus à la hausse pour 2004, conformément à l'augmentation du volume d'activité.

6. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

1. *Budget Clair Bois-Pinchat 2003-2004*
2. *Plans*
3. *Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
4. *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle*

ANNEXE 1

| BUDGET CLAIR BOIS-PINCHAT | Budget 2003 | Budget 2004 |
|--------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Nombre de journées | 15'645.00 | 16'000.00 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | |
| PERSONNEL | | |
| TOTAL SALAIRES EDUCATEURS | 5'939'291.00 | 6'468'252.00 |
| TOTAL THERAPEUTES | 643'195.00 | 788'280.00 |
| TOTAL SALAIRES DIR+ADMIN | 646'296.00 | 719'111.00 |
| TOTAL SAL. ECONOMAT+MAISON | 1'414'604.00 | 1'582'200.00 |
| TOTAL SALAIRES ATELIER +PP | 720'025.00 | 796'567.00 |
| TOTAL SALAIRES | 9'363'411.00 | 10'354'410.00 |
| TOTAL CHARGES SOCIALES | 2'100'739.00 | 2'419'101.45 |
| TOTAL AUTRES CHARG. PERS. | 127'760.00 | 78'296.00 |
| TOTAL HONORAIRES | 264'920.00 | 247'920.00 |
| TOTAL CHARGES DU PERSONNEL | 2'493'419.00 | 2'745'317.45 |
| TOTAL BESOINS MEDICAUX | 14'600.00 | 15'330.00 |
| TOTAL ALIMENTATION | 491'500.00 | 496'075.00 |
| TOTAL ENTRETIEN | 60'000.00 | 63'000.00 |
| TOTAL ENT.+REP. IMM+MOB+VEH | 112'335.00 | 132'335.00 |
| TOTAL FRAIS UTILISAT. INSTAL. | 277'278.00 | 291'142.00 |
| TOTAL EAU ET ENERGIE | 300'000.00 | 315'000.00 |
| TOTAL ECOLE ET FORMATION | 217'500.00 | 224'875.00 |
| TOTAL BUREAU & ADMINIS. | 115'500.00 | 121'275.00 |
| TOTAL OUT.+MAT (PP+ATELIERS) | 5'000.00 | 5'250.00 |
| TOTAL ASS, TAXES, AUTRES CH. | 180'272.00 | 185'286.00 |
| TOTAL CHARGES CL. 4 | 1'773'985.00 | 1'849'568.00 |
| TOTAL GENERAL CHARGES | 13'630'815.00 | 14'949'295.45 |
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | |
| TOTAL REVENUS FORMATIONS PROF. | 350'000.00 | 350'000.00 |
| TOTAL CONTRIBUTIONS HAND. | 4'042'000.00 | 4'042'000.00 |
| TOTAL REVENU ATELIER | 250'000.00 | 227'500.00 |
| TOTAL LOCATIONS-INTERETS | 98'800.00 | 95'800.00 |
| TOTAL REVENU CAF + TEA-ROOM | 300'000.00 | 300'000.00 |
| TOTAL REVENUS PREST. PERS. | 80'000.00 | 80'000.00 |
| SEBVENTION OFAS | 4'184'910.00 | 4'625'000.00 |
| SUBVENTION ETAT DE GENEVE | 4'272'000.00 | 4'882'995.45 |
| AUGMENTATION SUBV. NECESSAIRE | | 298'000.00 |
| SUBVENTION COMMUNE | 48'000.00 | 48'000.00 |
| TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION | 13'625'710.00 | 14'949'295.45 |
| BENEFICE / PERTE | -5'105.00 | 0.00 |

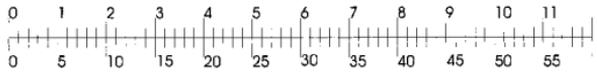
ANNEXE 2

REZ-DE-CH. INFERIEUR

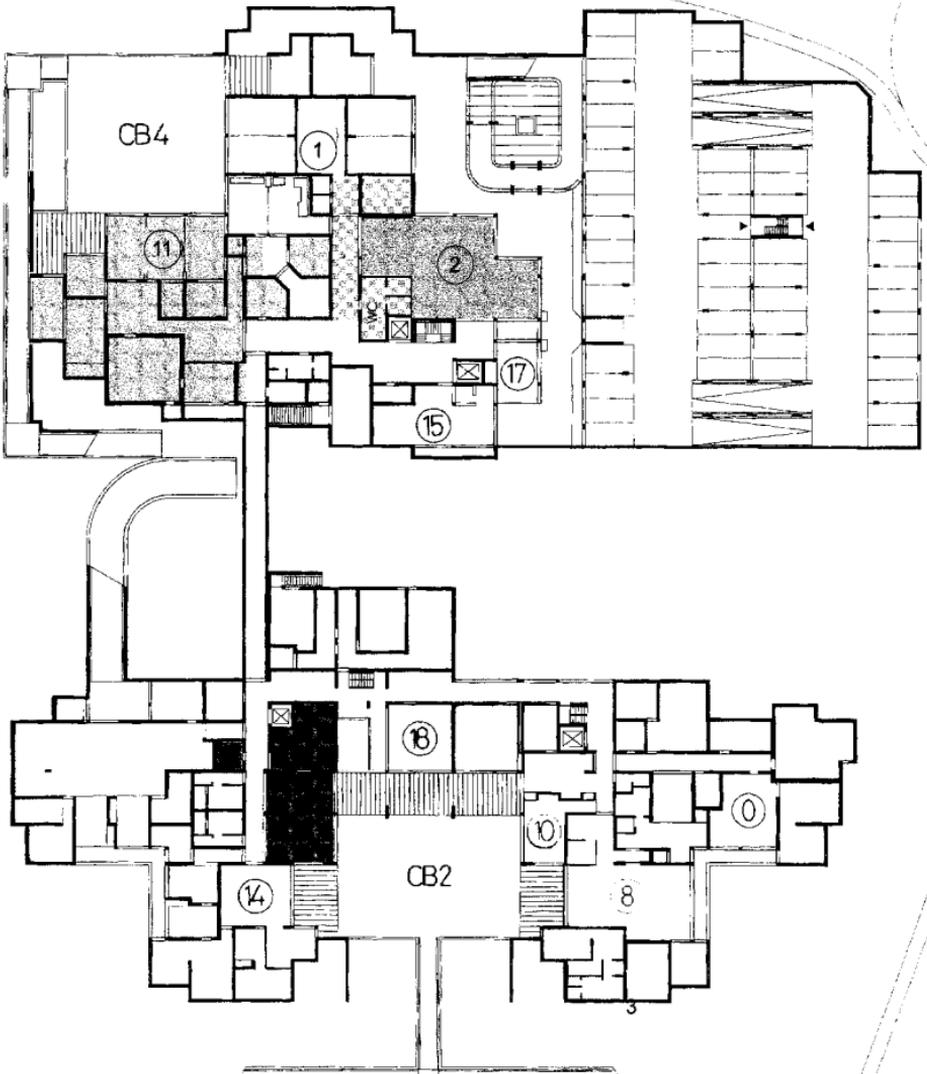
- 1 CENTRE DE JOUR
- 2 ATELIER
- 11 ERGOTHERAPIE
- 16 CUISINNE



Centimètres

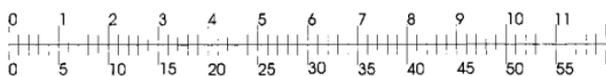


CHEMIN HENR. BAUMGARTNER



REZ-DE-CH. SUPERIEUR
 3 RESTAURATION
 5 APPARTEMENT
 13 RECEPTION

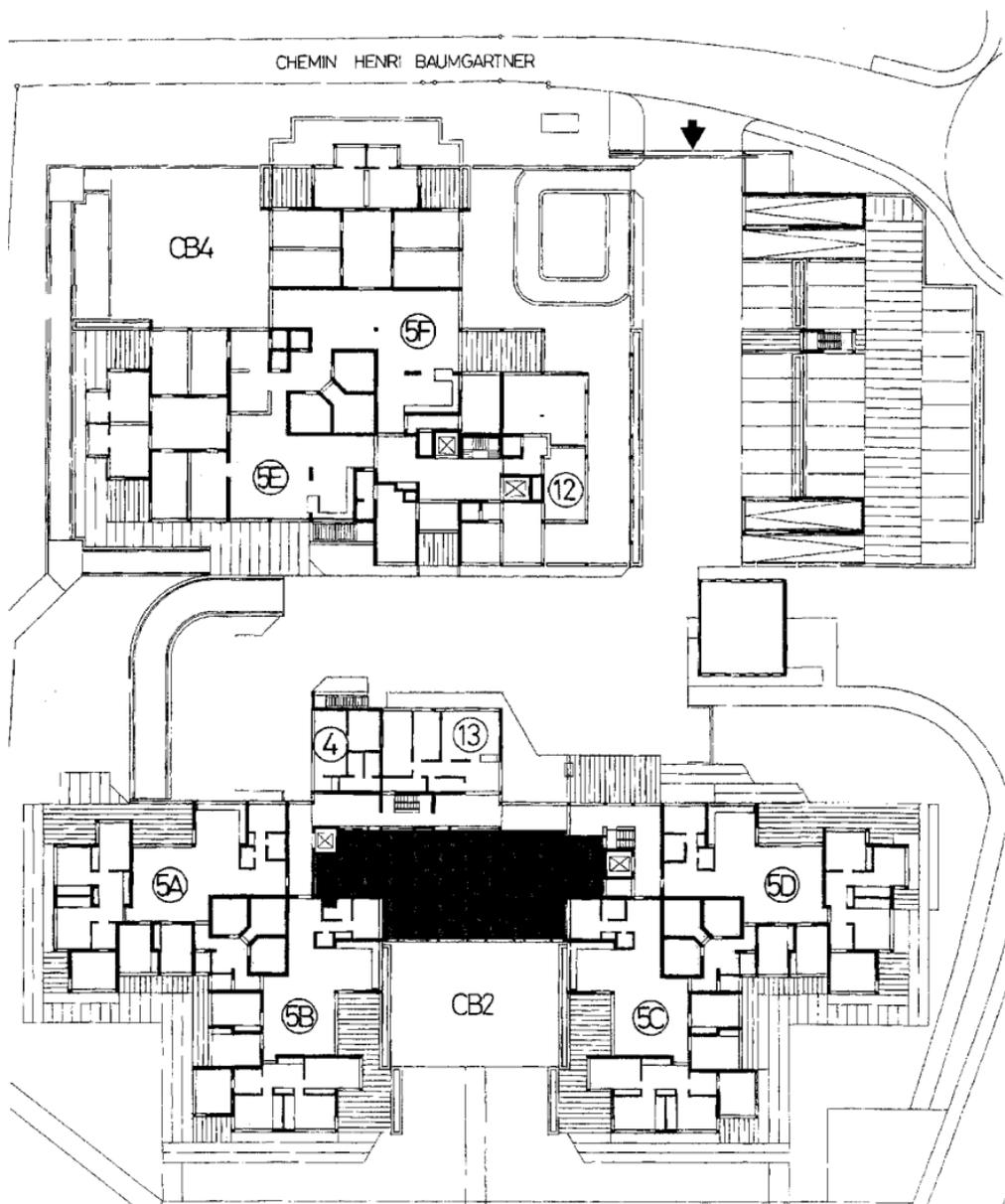
Centimètres



CLAIR
 BOIS



CHEMIN HENRI BAUMGARTNER



PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Projet de loi ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 600 000 F à la Fondation Clair Bois en faveur des enfants et jeunes adultes infirmes moteurs cérébraux

Projet présenté par le Département de l'action sociale et de la santé

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | TOTAL |
|---|---------------|---------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------------------------|
| Investissement brut | 600'000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 600'000 |
| - Recette d'investissement | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Investissement net | 600'000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 600'000 |
| Subventions d'invest. versées à des entités privées | 600'000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 600'000 |
| Recettes | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Aucun | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Recettes | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Aucun | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Recettes | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Aucun | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Recettes | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL des charges financières | 20'250 | 20'250 | 140'250 | 140'250 | 140'250 | 140'250 | 140'250 | 20'250 |
| Intérêts | 20'250 | 20'250 | 20'250 | 20'250 | 20'250 | 20'250 | 20'250 | 20'250 |
| Amortissements | 0 | 0 | 120'000 | 120'000 | 120'000 | 120'000 | 120'000 | 0 |
| | | | | | | | | charges financières récurrentes |
| | | | | | | | | 20'250 |

Signature du responsable financier

Date: 23 juin 2004



Dominique RITTER
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DECOULANT DE LA DEPENSE NOUVELLE

Projet de loi ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 600 000 F à la Fondation Clair Bois en faveur des enfants et jeunes adultes infirmes moteurs cérébraux

Projet présenté par le Département de l'action sociale et de la santé

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | Résultat recurrent |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------|
| TOTAL des charges de fonctionnement induites | 318'250 | 318'250 | 438'250 | 438'250 | 438'250 | 438'250 | 438'250 | 318'250 |
| Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dépenses générales [31] | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Charges en matériel et véhicule (mobilier, fournitures, matériel classique affou spécifique, véhicule, entretien, etc.) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Charges de bâtiment (fluides (eau, électricité, combustibles), concélegens, entretien, location, assurances, etc.) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Charges financières [32 + 33] | 20'250 | 20'250 | 140'250 | 140'250 | 140'250 | 140'250 | 140'250 | 20'250 |
| Intérêts (report tableau) | 20'250 | 20'250 | 20'250 | 20'250 | 20'250 | 20'250 | 20'250 | 20'250 |
| Amortissements (report tableau) | 0 | 0 | 120'000 | 120'000 | 120'000 | 120'000 | 120'000 | 0 |
| Autres charges | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Perte comptable [350] | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Provision [339] (préciser la nature) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature) | 298'000 | 298'000 | 298'000 | 298'000 | 298'000 | 298'000 | 298'000 | 298'000 |
| TOTAL des revenus de fonctionnement induits | 0 |
| Revenus liés à l'activité [40-41+43+45+46] (augmentation de revenus (impôts, émoluments, taxes), subventions reçues, dons ou legs) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus) | 318'250 | 318'250 | 438'250 | 438'250 | 438'250 | 438'250 | 438'250 | 318'250 |
| Remarques : | | | | | | | | |

Signature du responsable financier:
Date: 23 Juin 2004

Dominique RITTER
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER